

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deuxième jour du mois de septembre à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. PHILIPPE Didier, M. TUNCQ Jean-Baptiste, M. CUVILLIER Stéphane, Mme BOULANGER Angélique, M. BINNINGER Joël, Mme ROHAUT Géraldine

Absents :

M. FRIANT Frédéric

Mme GOHIER Audrey avec pouvoir à M. PHILIPPE Didier

M. LE GULUDEC Ronan avec pouvoir à M. DUMONT Jérôme

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h08.

Le conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 08 juillet 2024

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2. Délibération : budget commune et assainissement – décision pour loyers impayés

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

3. Délibération : budget commune – admission en non-valeur

Le trésor public a adressé une liste (0.60 €) à M. le maire. Le conseil municipal autorise M. le maire à émettre le mandat correspondant.

4. Délibération : budget commune – provisions pour créances douteuses

Le conseil municipal autorise M. le maire à provisionner la somme de 125 € pour créances douteuses.

5. Délibération : budget commune – DM n°1

La Décision Modificative, comme suit, est adoptée :

Diminution de crédits :

1 000 € à l'article 60632
2 000 € à l'article 615231
1 000 € à l'article 623
1 550 € à l'article 6411
400 € à l'article 21538
3 000 € à l'article 65568
125 € à l'article 681

Augmentation de crédits :

400 € à l'article 204182
8 550 € à l'article 6542
125 € à l'article 781

6. Délibération : budget assainissement – DM n°1

Une Décision Modificative est nécessaire vu l'augmentation des taux d'intérêts indexés sur le taux du livret A. La DM se décomposant, comme suit, est adoptée :

Diminution de crédits :

DF : 100 € à l'article 611

Augmentation de crédits :

DF : 100 € à l'article 6542
DF : 7 600 € à l'article 66111
RF : 7 600 € à l'article 70611

7. Délibération : encaissement d'un chèque

Le conseil municipal autorise M. le maire à émettre le titre correspondant (90 €).

8. Délibération : vente de stère de bois

2 stères de bois provenant du marais communal ont été vendus.

M. le maire est autorisé à émettre le titre correspondant d'un montant de 24 €.

9. Création d'un emploi et modification du tableau des emplois

Un emploi d'adjoint technique à temps non complet (4 heures hebdomadaires) est créé. L'emploi est ajouté au tableau des effectifs.

10. Recrutement d'un contractuel

Un agent technique contractuel est recruté sur l'emploi d'adjoint technique à temps non complet.

11. Assainissement Tranche 5 – aide financière de l'agence de l'eau et de l'état

La tranche 5 est prévue en 2025. Les rues concernées sont : rue d'Abbeville, rue JB Carpentier, rue Léon Goudaillier, rue Cahos, rue du 8 mai (2 habitations) et rue d'Airaines jusqu'au croisement avec la rue de la Porte.

Une aide au financement sera adressée à l'Agence de l'eau et à l'Etat.

12. Assainissement tranche 5 – maîtrise d'oeuvre

Le devis de la société EGL Conseil, même prestataire que les tranches précédentes, est accepté.

13. Informations diverses

- L'alarme de l'école est fonctionnelle ;

- Benjamin, un apprenti, arrive le mardi 03 septembre pour une durée d'une année. Il travaillera au service technique.

- Concernant la vidéo protection au cimetière, deux subventions ont été perçues, celle des Hauts de France (montant 1 145 €) et de la Région (520 €).

Fin du conseil à 22 h 00

Le Maire et le secrétaire de séance